

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOLM. Guy FEVRAT, Mme Isabelle GUINOT, M. Madjid KHALED, Mme Nadège LAGRUE, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, Mme Amandine TRULLARD.

Etaient absents excusés : Mme Maryse COLAS, M. Claude PHILIPPE, M. Pierre-André ROBLLOT, M. Jean-Marc SALLAZ

Pouvoirs : 4 (de Mme COLAS à M. VERNAY, de M. PHILIPPE à Mme TRULLARD, de M. ROBLLOT à Mme GUINOT, de M. SALLAZ à Mme MERITE)

Secrétaire de séance : Mme Amandine TRULLARD

Date de la convocation : 14 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations : 27 novembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

EMPLOIS COMMUNAUX DE LA FILIERE ANIMATION : Après avis du Comité Technique, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les modifications suivantes à la liste des emplois de la filière animation : suppression des 2 postes d'Adjoint d'Animation contractuels à temps non complet de 1 h 15 par semaine et modification du poste d'Adjoint d'Animation contractuel à temps non complet de 9 h par semaine en poste d'Adjoint d'Animation Titulaire à temps non complet de 11 h par semaine. La liste des emplois communaux de la filière animation est la suivante : 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet de 22 H 00 par semaine ; 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet de 11 H 00 par semaine.

EMPLOIS COMMUNAUX DE LA FILIERE TECHNIQUE : Après avis du Comité Technique, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la suppression de 2 postes d'adjoints techniques à 35 h et 27 h45 hebdomadaires. La liste des emplois de la filière technique est la suivante : 1 poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet ; 3 postes d'Adjoint technique territorial à temps complet ; 4 postes d'Adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet ; 6 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet (11 h, 14 h 30 mn, 19 h, 26 h 30 mn, 26 h 30 mn et 31 h 30 mn hebdomadaires)

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE SAONE ET LOIRE : après avis du Comité Technique le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la convention de participation CDG/Intériale-Gras Savoie à compter du 1^{er} janvier 2018 et de maintenir la participation communale à

- 10 € par mois pour un agent dont le temps de travail est égal ou supérieur à 17 H 30 mn/semaine
- 5 € par mois pour un agent dont le temps de travail est inférieur à 17 H 30 mn/semaine.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE DOUBS BRESSE : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les nouveaux statuts de la Communauté de Communes dont la modification essentielle est l'ajout de la compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR : Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur. L'amende pour non restitution d'ouvrage reste fixée à 20 €.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes au Budget Annexe d'Assainissement 2017 :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
art.	objet	crédits
2156	Chap. 21 – op. ONA – matériel spécifique d'exploitation	- 50 000.00 €
2156	Chap. 21 – op. 10019 – matériel spécifique d'exploitation	- 26 000.00 €
2156	Chap. 21 – op. 10020 – matériel spécifique d'exploitation	+ 76 000.00 €
	total dépenses investissement :	0.00 €

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL 2017 : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes au Budget principal 2017 :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
art.	objet	crédits
21318	Chap. 040 – op. OFI – autres bât. publics	3 000.00 €
2138	Chap. 21 – op. 194 – autres constructions	10 000.00 €
21318	Chap. 21 – op. 195 – autres bât. Publics	- 3 000.00 €
2132	Chap. 21 – op.198 – immeubles de rapport	- 10 000.00 €
	total dépenses investissement :	0.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
art.	objet	crédits
6257	Chap. 011 – réceptions	3 000.00 €
RECETTES		
722	Chap. 042 – immobilisations corporelles	3 000.00 €
	total section fonctionnement :	0.00 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remerciements : de l'association Valentin HAUY pour la subvention 2017

Travaux divers : Le maire fait le point sur l'avancement des divers travaux en cours :

- la garderie périscolaire peut désormais accueillir 35 enfants,
 - les trottoirs route de la Madeleine et route de Mervans, ainsi que le plateau de zone 30, sont en cours de finition
- La réflexion est engagée pour le déplacement du radar pédagogique qui n'a plus d'utilité route de Mervans. ; ainsi que sur les aménagements à prévoir pour la sécurité de la rue du bourg, vers les écoles.

Marché de Noël : le point est fait sur la préparation de la manifestation qui aura lieu, comme chaque année, en même temps que le Téléthon, soit le 9 décembre prochain.

Décisions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

⇒ **décision n° 05 du 22 novembre 2017** : La redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz est fixée à 290 € pour 2017, pour un linéaire de 4 174 mètres de réseau (285 € en 2016)

⇒ **décision n° 06 du 22 novembre 2017** : La redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz est fixée à 129 € pour 2017, pour un linéaire de 259 mètres de réseau (127 € en 2016)

Information électronique : le panneau d'information électronique sera installé le 1^{er} décembre prochain place Gaudillat.

Foyer Rural : Une étude est en cours pour obtenir une subvention, au titre du programme CEE économies d'énergie dans les TEPCV, pour faire l'isolation extérieure de la salle, le changement des fenêtres et l'installation d'une chaudière.

Syndicat des Eaux : le maire rend compte de la dernière réunion du syndicat au cours de laquelle une augmentation du prix de l'eau de 1% a été décidée. Le syndicat doit réaliser d'importants travaux de réhabilitation des canalisations ainsi que des travaux sur un château d'eau.

Communauté de Communes : le maire rend compte de la réunion du 21 novembre dernier. Le Conseil Communautaire travaille actuellement à la mise en place d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui doit obligatoirement être terminé au 31 décembre 2020.

La séance est levée à 21 H 50. Fait et délibéré le jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.